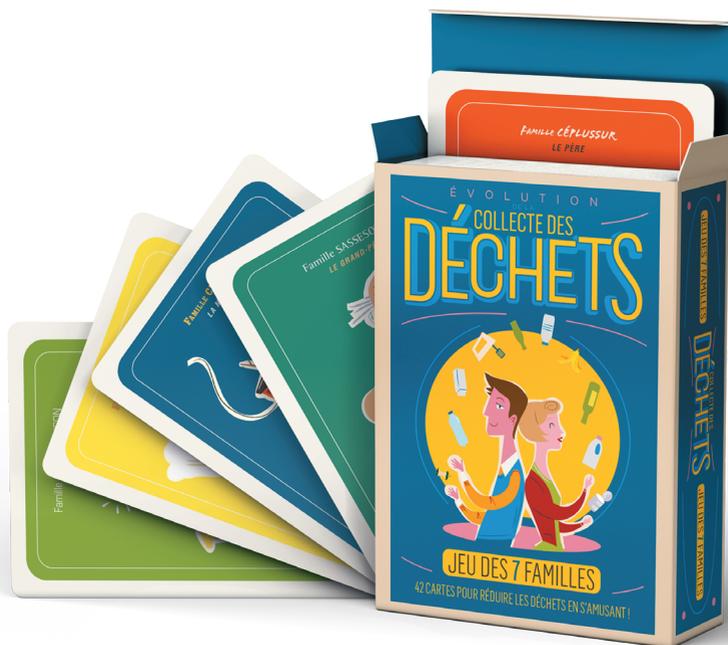

GUIDE DU TRI

REDON Agglomération

À nous de jouer !



Embarquement immédiat pour la **RÉDUCTION** des **DÉCHETS**

Famille BELAZUR
LA GRAND-MÈRE



LA TARIFICATION INCITATIVE

Chaque ménage paye en fonction des quantités de déchets ménagers jetées. Ce système « à la carte » est **responsabilisant et équitable** car il est proportionnel au service rendu.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

BAC ÉQUIPÉ
D'UNE PUCE ÉLECTRONIQUE



Les bacs à couvercles gris et jaunes sont équipés d'une puce électronique.

Le camion de collecte lit la puce et enregistre chaque levée du bac pour permettre l'édition d'une facture.

2

LECTURE DE LA PUCE
PAR LE CAMION DE COLLECTE



La tarification comprend un forfait de 12 levées par an et un abonnement annuel. Les levées supplémentaires au-delà de 12, constituent la part variable (elle est facturée l'année suivante).

3

ENREGISTREMENT DE LA LEVÉE



Après analyse des données de collecte, la tarification incitative est transmise.

4

CALCUL
DE LA REDEVANCE



LES BONS ATOUTS DE LA PRÉVENTION

Piochez quelques idées simples et efficaces pour réduire la production de déchets !

DANS LA CUISINE

- Faire une liste de courses pour éviter les achats superflus.
- Privilégier les aliments en vrac.
- Vérifier les dates de consommation.
- Bien conserver les aliments et les placer dans le réfrigérateur : le premier entré est le premier sorti.
- Adapter les quantités servies au nombre de convives.
- Cuisiner, congeler ou donner les restes.
- Privilégier l'eau du robinet = cela évite les bouteilles plastiques.
- Acheter en vrac ou à la coupe en utilisant des sacs et boîtes réutilisables.
- Opter pour les éco-recharges.
- Favoriser le fait maison pour les produits d'entretien, les conserves, les cosmétiques.

En plus, c'est sain !



BON À SAVOIR

Avec 2 poules, recyclez les restes de repas de 4 personnes !

Avec le compost, vous valorisez près de 40 kg de déchets par an !

LES BONS ATOUTS DE LA PRÉVENTION

DANS LE JARDIN

Composter les bio-déchets, c'est un jeu d'enfant !

Dans un bac ou à même le sol dans un coin du jardin, il est facile de réduire ses déchets avec le compostage :

- Épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, restes de repas.
- Essuie-tout, marc de café, sachets de thé.
- Mélangez équitablement déchets de jardin et déchets de cuisine.
- Mélangez les déchets humides (déchets de cuisine, l'herbe coupée, les pousses vertes) et les déchets secs (feuilles, branchages, pailles, sciures) en couches minces alternées.
- Limitez l'apport de protéines animales (laitage, viande, poisson) à de petites quantités.
- Remuez régulièrement votre compost pour l'aérer.
- Le compostage en tas convient aux gros volumes.

Vous obtiendrez un amendement de qualité pour vos plantes, semblable à du terreau.



QUE FAIRE DES VÉGÉTAUX ?

- Les broyer et les réutiliser en paillage dans le jardin.
- Utilisez une tondeuse « mulching » qui laisse sur le sol l'herbe finement coupée, apportant ainsi des nutriments à la pelouse.

DÉPÔTS SAUVAGES
INTERDITS



RAPPEL

- Le brûlage des déchets y compris des déchets végétaux, en plein air ou à l'aide d'un incinérateur individuel, dégage de nombreuses substances polluantes toxiques.
- Le dépôt sauvage des déchets dans la nature pollue la qualité de notre environnement.

On garde le rythme avec **LE TRI SÉLECTIF**



LE TRI DES EMBALLAGES

Les cartons



Les plastiques



Les métalliques



Tous les emballages
sont à déposer en vrac.



MÉMO BAC JAUNE

- Attention! Essuie tout et mouchoirs sont à mettre dans le bac à ordures ménagères ou le composteur.
- Ne pas imbriquer les emballages entre eux.
- Bien vider les emballages, inutile de les laver.
- Laisser les bouchons sur les bouteilles et flacons.

LE TRI DU PAPIER

La plupart de nos journaux sont désormais imprimés sur du papier recyclé.

DANS LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE « PAPIER »

Journaux
Magazines



Publicités
Prospectus



Courriers
Enveloppes



Catalogues
Annuaire



Cahiers
Blocs-notes



Tous les autres papiers
(papier cadeau et craft)



MÉMO PAPIER

- Inutile d'enlever les agrafes, spirales, trombones...
- Inutile de froisser ou de déchirer les papiers.
- La confidentialité des papiers collectés est assurée : vous pouvez les recycler en toute tranquillité !

Retrouvez la carte des Points d'Apports Volontaires (PAV) et les consignes pour le tri sur www.redon-agglomeration.bzh

À NOTER

Vous comptiez jeter des livres ? Et si vous pensiez au don, à la revente, à l'échange !

LE RECYCLAGE DU VERRE

Sur le territoire de REDON Agglomération, les Points d'Apports Volontaires (PAV) vous aide à trier encore plus de verre.

DANS LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE « VERRE »

Les bouteilles



Les pots et bocaux en verre



Les bouteilles de parfum



INTERDITS DANS LES PAV, À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- Les morceaux de vitres cassées,
- Les miroirs brisés, les ampoules,
- La porcelaine.

MÉMO VERRE

- À déposer en vrac dans le conteneur, sans sac.
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- À déposer sans couvercle, ni bouchon (à mettre dans le bac jaune).



Retrouvez la carte des Points d'Apports Volontaires (PAV) et les consignes pour le tri sur www.redon-agglomeration.bzh

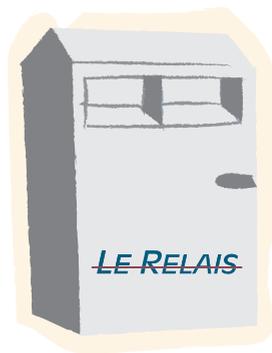
LES TEXTILES

VOS VÊTEMENTS ONT DE L'AVENIR. DONNEZ-LES.

Déposez vos vêtements, linge de maison ou chaussures usagés dans un point d'apport. Ils pourront avoir une seconde vie.

LE BON GESTE, EN 2 ÉTAPES :

1. Rendez-vous sur <https://refashion.fr/citoyen> pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30 litres).



Vos chaussures liées par paire dans un sac fermé (30 litres).



Même usés, ils sont valorisés !

LE DEVENIR DES TEXTILES :

- Les articles en bon état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export.
- Les articles en moins bon état seront transformés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie / composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique.

POUR UNE SECONDE VIE, PENSEZ AUX RECYCLERIES

NE JETEZ PLUS !

Faites jouer l'économie circulaire en donnant les objets, vêtements ou meubles dont vous n'avez plus l'usage dans les recycleries. Des locaux sont également aménagés dans les déchèteries pour accueillir vos dépôts. **Offrez une seconde vie à vos objets !**

RECYCLE ET DON

2 et 5 rue de la Mairie
44290 Conquereuil

02 40 87 91 90

LA BOUTIQUE SOLIDAIRE

9 rue des Dolmens
35550 Pipriac

02 23 30 99 05

LA REDONNERIE

Rue de Briangaud
35600 Redon

02 57 71 00 35

L'ÉCROUVIS

48 ter avenue Jean Burel
44460 Saint-Nicolas-de-Redon

02 56 50 68 26



Retrouvez les horaires sur
www.redon-agglomeration.bzh.

LA DÉCHÈTERIE, ça sauve des tonnes de matériaux



LA DÉCHÈTERIE,

Tous les abonnés au service de collecte (habitants et professionnels) peuvent accéder aux déchèteries munis d'une carte.

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES

- Les huiles.
- Les textiles.
- Les verres.
- Les déchets volumineux cassés.
- Le mobilier.
- Les matériaux de déconstruction (hors matériaux dangereux comme l'amiante).
- Les cartons.
- Les cartouches d'encre.
- Les déchets dangereux comme les peintures et solvants bien identifiés.
- Les radiographies.
- Les piles et batteries.
- Les équipements électroniques électriques, les lampes.
- Les ferrailles.
- Les végétaux.

NOUVEAU !

L'accès des professionnels est réglementé et les dépôts peuvent être payants*. Leurs déchets électriques et dangereux ne sont pas autorisés en déchèterie. Des filières spécifiques de traitement existent.

POUR UN PASSAGE EN DÉCHÈTERIE RÉUSSI

- Volume maximum de dépôt par jour : 4 m³.
- Véhicules autorisés jusqu'à 3,5 Tonnes.
- L'accès des professionnels est réglementé.

**Les tarifs applicables sont révisés annuellement et consultables sur le site internet de REDON Agglomération.*

LA DÉCHÈTERIE,

MÉMO DECHÈTERIE

- Préparez votre venue : triez vos déchets par matériau, pliez vos cartons.
- Les déchets dangereux uniquement dans leur emballage d'origine.
- Pour certains déchets (lampes, huiles, déchets dangereux et électriques...), les professionnels doivent recourir à des prestataires spécifiques.

En cas de doute, un agent d'accueil répondra à vos questions.

PENSEZ-Y !

Donner au lieu de jeter :

Un espace réemploi est disponible sur certaines déchèteries.

Vos déchets sont encombrants ?

Il est recommandé de venir accompagné pour le déchargement, **l'agent d'accueil n'a pas pour mission de décharger les véhicules.**

BON À SAVOIR

Lors d'un achat d'appareil électrique, de matelas, de sommier, les distributeurs ont l'obligation de reprendre votre ancien équipement ou matériel.

CAS PARTICULIERS

Pour des raisons de sécurité, d'environnement ou de meilleur réemploi, certains déchets n'entrent pas dans les catégories triées en déchèteries... mais sont acceptés dans d'autres filières !

Ordures ménagères	>	Bac marron couvercle gris
Médicaments, piquants	>	Pharmacie affiliée
Bouteilles de gaz	>	Reprises par le distributeur
Déchets explosifs	>	Contacteur la gendarmerie
Cadavres d'animaux	>	Contacteur l'équarrissage

LES HORAIRES DE DÉCHÈTERIES

ALLAIRE

ZI Sainte-Anne

Mercredi, jeudi et vendredi 9 h-12 h
Lundi et samedi 9 h-12 h et 14 h-17 h 30

AVESSAC

Zone artisanale

Mercredi et vendredi 14 h-17 h
Samedi 9 h-12 h

GUÉMÉNÉ-PENFAO

PA du Pays de Guémené, rue des Boisseliers

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
14 h-17 h 30
Samedi 9 h-12 h et 14 h-17 h 30

PLESSÉ

Lieu-dit Les Batailles

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 9 h-12 h
Samedi 14 h-17 h 30

RENAC

Route de la Chapelle

Mercredi et vendredi 14 h-17 h
Samedi 9 h-12 h

SAINT-NICOLAS-DE-REDON

ZI des Bauches

Lundi, jeudi et vendredi 9 h-12 h
Mercredi 9 h-12 h et 14 h-17 h 30
Samedi 14 h-17 h 30

SAINT-VINCENT- SUR-OUST

La Vacherie

Lundi et jeudi 14 h-17 h 30
Mercredi et samedi
9 h-12 h et 14 h-17 h 30

SAINTE-MARIE

ZA La Lande du Guenet

Lundi, jeudi et vendredi 14 h-17 h 30
Mercredi et samedi
9 h-12 h et 14 h-17 h 30

LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE MARDI.

Retrouver la carte
des 8 déchèteries sur
www.redon-agglomeration.bzh



POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, REDON AGGLOMÉRATION FAIT ÉQUIPE AVEC TOUS LES HABITANTS !

Le service déchets de REDON Agglomération reste à votre disposition pour vous aider à mieux trier et à réduire vos déchets.

- Un bac cassé ?
- Un bac trop petit ?
- Un problème de collecte ?
- Un changement de situation à signaler ?
- Un doute sur les règles de tri ?
- Besoin d'une carte pour la déchèterie ?



PLUS D'INFOS, DES QUESTIONS ?

Contactez la direction
de l'environnement
de REDON Agglomération au

02 99 70 34 34 ou contact@redon-agglomeration.bzh

